

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

Date : 25/02/2022

INTITULE DE L'ACTION : égalité filles garçons l'affaire de tous

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)	50	Participation des personnes (4)	130
Déplacement courses			
Boissons et alimentation	100		
Achat collation pour les débats et rencontre de fin	100		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches	80		
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1284</b>
Taxes (SACEM)			
Divers	1184		
Association Le Camion	950		
Copimage préparation des livrets	234		
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>	<b>1414</b>	X	
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>1414</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1414</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

---

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.